

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 8 février 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 8 février 2016, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présent Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

2016-02-028

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 8 février 2016, tel que modifié.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 février 2016, tel que modifié :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LÉGISLATIF**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016
 - 3.2 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge, autorisation de paiement et autorisation des signataires
 - 3.3 Entente de non renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications PG Magest, module gestion documentaire, et autorisation du signataire
 - 3.4 Dépôt de la correspondance
 - 3.5 Résolution autorisant le directeur général et secrétaire-trésorier à faire la demande d'un code MEV auprès de Revenu Québec
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Ratification d'embauche de personnel pour le mois de janvier 2016
 - 4.2 Embauche de 5 pompiers
 - 4.3 Ressources humaines – plan de réorganisation et organigramme
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2016-02
 - 5.2 Demande d'aide financière – Au pays enchanté inc.
 - 5.3 Demande d'aide financière – L'Union des productrices agricoles de la Montérégie
 - 5.4 Demande d'aide financière – École secondaire Soulanges – Gala Méritas

- 5.5 Approbation des factures de Réseau biblio de la Montérégie et autorisation de paiement
- 5.6 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier pour le mois de janvier 2015 et autorisation de paiement
- 5.7 Approbation de facture de Goudreau Poirier et autorisation de paiement

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 7.1 Mandat pour la réalisation de travaux d'ingénierie – stabilisation de la berge de la rivière Delisle près du 550, chemin de l'Église
- 7.2 Résolution relativement à la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

- 8.1 Ouverture de soumission publique et octroi d'un contrat – remplacement de la pompe de surpression à Sainte-Justine de-Newton

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

- 9.1

10. LOGEMENTS SOCIAUX

- 10.1

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Implantation d'un projet intégré de huit logements répartis en deux fois quatre maisons contiguës sur la rue des Prés - cadastre 5 236 329 à 5 236 338

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 12.1

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 143-2016 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 101 000 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales
- 13.2 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 113-2012

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Approbation des prévisions budgétaires pour l'année 2016 du Service de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield

15. RÉSUMÉ DU MAIRE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. DIVERS

17.1

17.2

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-029

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-030

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE, AUTORISATION DE PAIEMENT ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Croix-Rouge canadienne ont signé une entente pour l'organisation des services aux sinistrés dans le cadre de notre plan de sécurité civile municipale, en vertu de la résolution 2013-04-062;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ladite entente entre les deux parties;

CONSIDÉRANT la contribution de la Municipalité de Saint-Polycarpe au montant de 355,84 \$, représentant 0.16 \$ /per capita;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

DE RENOUVELER l'entente pour l'organisation des services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne;

D'AUTORISER le paiement de la contribution de la Municipalité de Saint-Polycarpe au montant de 355,84 \$, représentant 0.16 \$ / per capita;

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer l'Entente de services aux sinistrés, pour une période de trois ans à compter de la signature, avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-031

ENTENTE DE NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS PG MEGAGEST, MODULE GESTION DOCUMENTAIRE ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien appuyée par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

DE NE PAS RENOUVELER l'entente du contrat d'entretien et soutien de l'application « module de gestion documentaire »;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer l'entente de non renouvellement donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-032

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2016/01/22	MMQ	Ristourne de 7 979 \$	Linda Daoust
2016/01/26	MRC-VS	trop perçu SQ 2015 montant de 28 448 \$	

2016-02-033

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À FAIRE LA DEMANDE D'UN CODE MEV AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'obligation, par Revenu Québec, de se procurer un module d'enregistrement des ventes MEV;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir un Code MEV pour la transmission des données relatives au MEV à Revenu Québec,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre, appuyée par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à demander un Code MEV à Revenu Québec.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe, tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-034

RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE JANVIER 2016

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien, appuyée par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie l'embauche des personnes énumérées dans le rapport du mois de janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-035

EMBAUCHE DE PERSONNEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Suite à la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie,

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal embauche, à temps partiel, les candidats suivants
au poste de recrue-pompier, à savoir :

Alexandre Gamelin
Benoit Leboeuf
Pierre-Luc Flamand
Benoit Maisonneuve
Jake Adams

Pour une période probatoire d'un an durant laquelle ils seront évalués aux
trois mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-036

RESSOURCES HUMAINES – PLAN DE RÉORGANISATION ET ORGANIGRAMME

CONSIDÉRANT que l'organigramme de l'administration municipale de la
Municipalité de Saint-Polycarpe doit être révisé périodiquement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté la direction générale
afin de réviser l'organigramme en fonction de ses besoins et afin
d'améliorer l'efficacité des différents services;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-
Polycarpe de revoir l'organigramme de l'administration municipale, tenant
compte des recommandations de la direction générale;

CONSIDÉRANT le plan de réorganisation effectué par la direction générale,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller William Martinez

DE RETENIR ET D'APPROUVER les recommandations du plan de
réorganisation et le nouvel organigramme de l'administration municipale de
la Municipalité de Saint-Polycarpe, tel que déposé;

DE MANDATER la direction générale pour mettre à exécution la
réorganisation administrative proposée, et ce, dans son intégralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-037

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS 2016-02

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les
déboursés inscrits à la liste numéro 2016-02 au montant de 350 002,96 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste
numéro 2016-02 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-038

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRÉMATERNELLE AU PAYS ENCHANTÉ

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de la Prématernelle Au pays enchanté a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 135 \$, représentant le coût de la location de la salle du Centre sportif Soulanges à la Prématernelle Au pays enchanté pour la tenue de leur Journée cinéma.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-039

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de l'Union des producteurs agricoles a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de l'Union des producteurs agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-040

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES – GALA MÉRITAS

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de l'École secondaire Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 300 \$ à l'École secondaire Soulanges pour la réalisation de sa soirée Gala Méritas sportif, académique et culturel les mardi et mercredi 24 et 25 mai 2016, événement destiné à reconnaître la performance, la participation et l'amélioration de ses élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-041

APPROBATION DES FACTURES DE RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Deux factures de RÉSEAU BIBLIO de la Montérégie, datées du 20 et 26 janvier 2016 au montant total de 14 670,86 \$, incluant les taxes applicables, sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les factures de RÉSEAU BIBLIO de la Montérégie au montant total de 14 670,86 \$ pour la tarification annuelle ainsi que pour les frais annuels d'exploitation et d'utilisation des serveurs du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP);

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures de RÉSEAU BIBLIO de la Montérégie, au montant total de 14 670,86 \$, incluant les taxes applicables par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-042

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 83,54 \$ pour le mois de janvier 2016, est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de janvier 2016 d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement du compte de dépenses du mois de janvier 2016 au montant de 83,54 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2016-02-043

APPROBATION DE LA FACTURE DE GOUDREAU POIRIER INC. ET AUTORISATION DE PAIEMENT

La facture de Goudreau Poirier inc., datée du 28 janvier 2016 au montant de 2 874,38 \$, incluant les taxes applicables est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les honoraires professionnels au montant de 2 874,38 \$ \$ pour la production de l'audit intérimaire des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Goudreau Poirier inc., au montant de 2 874,38 \$, incluant les taxes applicables par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-044

MANDAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INGÉNIERIE – STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE DELISLE PRÈS DU 550, CHEMIN DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT le glissement de terre survenu près du 550, chemin de l'Église;

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate la firme TETRA TECH pour représenter la Municipalité de Saint-Polycarpe auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) dans le dossier du glissement de terrain survenu près du 550, chemin de l'Église, pour apporter des ajustements mineurs et pour l'émission des plans et devis pour l'appel d'offres, le tout pour un montant de 1 280 \$, excluant les taxes applicables, comme décrit à l'offre de services datée du 4 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-045

RÉSOLUTION RELATIVEMENT À LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Élie-Auclair pour un montant de 11 300 \$. Nous joignons à la présente résolution le formulaire V-321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Élie-Auclair dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-046

OUVERTURE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DE LA POMPE DE SURPRESSION À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

SUITE à une demande de soumission publique pour le remplacement de la pompe de surpression à Sainte-Justine-de-Newton, l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 5 février à 10 h 05.

Le budget estimé a été établi au montant total de 50 000 \$ \$, incluant les taxes applicables.

Onze entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offre et six entreprises ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	Montant incluant les taxes
Groupe Québeco inc.	48 767,80 \$
Plomberie Brébeuf inc	49 542,73 \$
Norclair inc.	55 799,67 \$
Nordmec Construction inc.	61 379,40 \$
Groupe Mécano inc.	69 990,28 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	85 759,86 \$

APRÈS analyse de conformité par le directeur des travaux publics, monsieur Claude Gagné, ing.,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe mandate l'entreprise Groupe Québéco inc. plus bas soumissionnaire, pour le remplacement de la pompe de surpression à Sainte-Justine-de-Newton au montant de 48 767,80 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'autoriser une dépense maximale de 48 767,80 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 54-112-10 du fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-047

IMPLANTATION D'UN PROJET INTÉGRÉ DE HUIT LOGEMENTS RÉPARTIS EN DEUX FOIS QUATRE MAISONS CONTIGÜES SUR LA RUE DES PRÉS - CADASTRE 5 236 329 À 5 236 338

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet intégré a été introduite par la compagnie 9248-0367 QUÉBEC INC., représentée par Monsieur Michel Théorêt;

CONSIDÉRANT que cette demande de projet intégré a été soumise au CCU lors de sa réunion du 5 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que le demandeur a présenté lors de la séance les documents suivants :

- Plan d'implantation réalisé par Benoit Lajoie, arpenteur géomètre.
- Plans d'architecture réalisés par Gaston Plourde, technologue professionnel.
- Plan des services publics (à même le plan d'implantation)

CONSIDÉRANT que les plans d'aménagement paysager et d'ingénierie n'ont pas été présentés;

CONSIDÉRANT que les plans d'ingénierie soumis pour la construction de la rue des Prés détaillent suffisamment les infrastructures qui desservent le projet intégré;

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement 113-2012-01 articles 8 a) à h), j), k), l) et m) ont été vérifiées et sont conformes;

CONSIDÉRANT que l'absence de sentiers piétonniers pour permettre l'accès aux aires communes, aux aires de stationnements, aux allées véhiculaires privées et aux voies publiques conformément à l'article 8 i) du règlement 113-2012-01 n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT que les dispositions relatives aux cabanons (article 8 o)) et aux clôtures privatives (article 8 p)) sont mal adaptées au projet proposé;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande d'accepter le projet, conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement paysager signé et scellé par un architecte-paysagiste soit déposé, que les espaces de stationnement proposés dans l'espace commun soient identifiés par une désignation cadastrale distincte pour chaque case afin d'être lié à la propriété qui en bénéficie et que des cabanons intégrés à chaque unité d'habitation soit construit;

CONSIDÉRANT qu'après avoir discuté avec l'entrepreneur, la proposition de construire des cabanons intégrés à chaque unité n'est pas souhaitable, étant donné la configuration du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'aménagement paysager a été déposé, mais qu'il n'est pas signé et scellé par un architecte-paysagiste;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande d'accorder une dérogation aux exigences suivantes :

- plan d'architecture signé et scellé par un architecte (article 6)
- plan d'ingénierie pour les infrastructures du projet (article 6)
- sentier piétonnier (article 8 i))
- bâtiments accessoires (cabanon) pas autorisés individuellement (article 8 o)) Un seul cabanon intégré au bâtiment principal par unité d'habitation devrait toutefois être autorisé.
- clôture privative interdite (article 8 p)) Les clôtures devraient toutefois toutes être en maille de chaînes noires et d'une hauteur de 1,52 mètre dans les cours latérales et arrières.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe accepte le projet intégré d'habitation, conditionnellement à ce que les espaces de stationnement proposés dans l'espace commun soient identifiés par une désignation cadastrale distincte pour chaque case afin d'être lié à la propriété qui en bénéficie,

QUE des cabanons individuels soient permis, à condition qu'ils soient implantés au même endroit sur chaque lot et en utilisant les mêmes matériaux que les bâtiments principaux;

QUE les clôtures privatives soient permises à condition qu'elles soient constituées de mailles de chaînes noires d'une hauteur de 1,52 mètre dans les cours latérales et arrières;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe accepte d'accorder une dérogation aux exigences suivantes :

- plan d'architecture signé et scellé par un architecte (article 6)
- plan d'ingénierie pour les infrastructures du projet (article 6)
- sentier piétonnier (article 8 i))
- plan d'aménagement paysager signé et scellé par un architecte-paysagiste
- bâtiments accessoires (cabanon) pas autorisés individuellement (article 8 o)) Seuls les cabanons répondant aux exigences de la présente résolution sont toutefois permis.
- clôture privative interdite (article 8 p)) Seules les clôtures privatives répondant aux exigences de la présente résolution sont toutefois permises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-048

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 143-2016 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 101 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION, LA RÉFECTION, L'ENTRETIEN ET LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU QU'une copie du Règlement d'emprunt numéro 143-2016 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement d'emprunt numéro 143-2016 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 101 000 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-02-049

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 113-2012

Avis de motion est donné par le conseiller Gaëtan Prud'homme sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement de zonage 113-2012.

2016-02-050

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2016 DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la ville mandataire pour la gestion du service régional de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

VU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2016 relatives au transport adapté aux personnes à mobilité réduite ainsi que du tableau des quotes-parts 2016 des municipalités participantes,

il est proposé par le conseiller Jean Leault,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les prévisions budgétaires du transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2016 au montant de 849 412 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe verse à la ville mandataire, soit la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, la somme de 4 283,15 \$, représentant la contribution municipale pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Tenue d'un 5 à 7
- Plaisirs d'hiver – plusieurs activités
- Félicitations pour la gestion de la Résidence de la Seigneurie de Soulanges
- Félicitations et remerciements aux participants et donateurs de la guignolée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance. Les sujets traités sont les suivants, à savoir :

- Règlement d'emprunt numéro 143-2016 – COBAVER et dépôt à neige
- Centre sportif Soulanges – drapeaux du Canada, du Québec et de la municipalité

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 08, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 8 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire

Éric Lachapelle

Jean -Yves Poirier